

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU **27 SEPTEMBRE 2012**, à 19 H 30

**Président de séance : Mr Eric HOUSER**

**Secrétaire : Mme Colette CUENOT**

**Convocations du : 19 septembre 2012**

**Conseillers présents : tous les conseillers sauf Laurent MYOTTE excusé.**

**Conseillers empêchés ayant donné pouvoir : néant.**

**AFFICHE LE : 04 octobre 2012**

---

ORDRE DU JOUR

- TRAVAUX SALLE DES FETES.
- Questions diverses

---

**SALLE DES FETES.**

Présentation de l'étude de faisabilité en vue de finaliser l'aménagement de la salle de convivialité, avec le Cabinet PRILLARD et PERRIN. (toiture, crépis isolation extérieure, parquet, chambre froide, bar, sanitaires, plafond)

**QUESTIONS DIVERSES.**

- Présentation du rapport 2011 sur le prix et la qualité de l'eau.
- Le conseil municipal donne son accord pour acquérir un défibrillateur en achat groupé avec la Communauté de Communes du Russey, afin de bénéficier de prix plus avantageux.

**QUELQUES INFOS .....**

- Les jeunes doivent se faire recenser en mairie, dès lors qu'ils atteignent l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité française, et du livret de famille des parents.
- Cartes jeunes. Certaines cartes commandées n'ont pas encore été retirées. Merci d'y penser. Se munir d'un chèque de 5 €, d'une photo, et la carte d'identité.
- Spectacle gratuit à La Chenalotte : Vendredi 19 octobre à 20 h, à la salle des fêtes : « Les 3 petits cochons », organisé par la CCPR et le Conseil Général.
- Message des finances publiques :  
*POUR LE PAIEMENT DE VOS IMPOTS, SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !*  
*Optez pour des solutions de paiement simples, pratiques, sûres et valables même pour les impôts locaux.*  
*Payez directement en ligne ou par smartphone ou bien choisissez le prélèvement automatique et évitez les risques d'oubli !*  
*Alors n'attendez pas et rendez-vous dès maintenant sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) !*

## POUR LE PAIEMENT DE VOS IMPÔTS, SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

Optez pour des solutions de paiement simples, pratiques, sûres et valables même pour les impôts locaux.

Payez directement en ligne ou par smartphone ou bien choisissez le prélèvement automatique et évitez les risques d'oubli !

**Alors n'attendez pas et rendez-vous dès maintenant sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) !**